

Envoyé en préfecture le 30/06/2025

ID: 033-213301229-20250623-SG_200_2025-AI

Reçu en préfecture le 30/06/2025 Publié le

ARRÊTÉS DU MAIRE

N° de page

Millésime

ARRÊTÉ DU MAIRE N° SG /200/2025

Portant délégation de fonctions à Madame Michèle BOUSSEAU

Le Maire de la Commune de CESTAS,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2122-18, qui confère au Maire le pouvoir de déléguer une partie de ses fonctions aux adjoints et à des membres du conseil municipal par arrêté,

Vu la délibération n°5/1 du 19 juin 2025 télétransmise à la Préfecture de la Gironde le 19 juin 2025 portant élection du Maire,

Vu le tableau du conseil municipal en date du 19 juin 2025,

Considérant que pour permettre la bonne marche des services municipaux et la continuité du service public, il est nécessaire qu'en cas d'absence ou d'empêchement du Maire, que certaines fonctions soient assurées par un conseiller municipal délégué,

ARRETE

ARTICLE 1er: L'arrêté n°SG-175-2020 du 5 juin 2020 portant délégation de fonctions à Madame Michèle BOUSSEAU est abrogé.

ARTICLE 2: En application de l'article L.2122-18 du code général des collectivités territoriales, Madame Michèle BOUSSEAU est désignée Conseillère Municipale déléguée aux relations internationales.

ARTICLE 3: La présente délégation n'entraîne pas délégation de signature.

ARTICLE 4: La présente délégation est accordée à compter de la notification du présent arrêté à l'intéressée jusqu'à la fin du mandat.

ARTICLE 5: La présente délégation est consentie par le Maire auquel elle devra rendre compte.

ARTICLE 6: La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté. Celui-ci sera notifié à l'intéressée et transcrit au registre des arrêtés de la Commune. Ampliation sera adressée au Préfet de la Gironde ainsi qu'au Trésorier Principal de Castres-Gironde, comptable de la Commune.

23/06/25 Notifié à l'intéressée le

Cestas, le 23 juin 2025

La Conseillère Déléguée

Le Maire,

Jérôme STEFFE

Michèle BOUSSEAU